



Normes de protection pour les membres de *Filles, Pas Epouses*

Filles, Pas Epouses est le plus grand partenariat mondial d'organisations de la société civile œuvrant pour mettre fin au mariage des enfants. Le partenariat est déterminé à créer et à maintenir un environnement aussi sûr que possible pour tous les individus, notamment les enfants, les jeunes et les adultes à risque. Dans l'ensemble de son travail visant à mettre fin au mariage des enfants, le partenariat cherchera à faire en sorte que ces individus soient protégés de tout préjudice.

Filles, Pas Epouses reconnaît que les partenariats jouent un rôle clé pour garantir que les communautés collaborent pour prévenir, détecter et répondre aux cas de maltraitance à travers le monde. Dans le cadre de cet engagement mondial pour protéger les enfants et les jeunes, les membres de *Filles, Pas Epouses* doivent s'efforcer de maintenir les normes de protection les plus élevées, en prenant toutes les mesures nécessaires pour faire respecter le principe consistant à « ne pas nuire ». Les organisations membres devraient également promouvoir une participation significative et éthique des enfants et des jeunes dans leur travail, conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le secrétariat de *Filles, Pas Epouses* peut fournir des conseils aux organisations concernées pour s'assurer qu'elles puissent respecter ces normes si elles ne disposent pas encore d'un cadre définissant des mesures précises de protection.

Afin de respecter de solides principes de protection tout en favorisant un environnement participatif positif lors de l'engagement avec les enfants, les jeunes et les adultes à risque, **les membres de *Filles, Pas Epouses* doivent s'engager à respecter les normes de protection listées ci-dessous :**

1. Disposer d'un cadre définissant des mesures de protection, y compris une politique organisationnelle de protection ; s'assurer que tous les membres du personnel connaissent cette politique, y ont accès et comprennent quelles sont les responsabilités du personnel définies au sein de cette politique.
2. Exécuter tous les programmes et projets de la manière la plus sûre possible ; entreprendre des évaluations des risques de protection pour toutes les activités qui peuvent impliquer ou avoir un impact sur les enfants et les jeunes.
3. Avoir une procédure de signalement de problèmes touchant à la protection ; que cette procédure définisse clairement toutes les étapes à suivre et soit partagée avec tous les membres du personnel et les bénéficiaires, et que ces derniers sachent comment rédiger et / ou recevoir des rapports en cas de problème.
4. Attribuer des rôles spécifiques aux membres du personnel afin de garantir que les politiques et procédures de protection soient suivies, respectées et mises en œuvre au sein de l'organisation. Chaque organisation membre doit partager les coordonnées de son responsable des questions de protection avec le secrétariat de *Filles, Pas Epouses* si le secrétariat le lui demande.
5. Entreprendre la collecte, la production, le stockage et l'utilisation des données (y compris les photos) de manière éthique, en adhérant aux lois ou normes de protection des données pertinentes et en obtenant un consentement éclairé avant la collecte de toute nouvelle donnée.

6. Tenir un registre détaillé de toutes les préoccupations soulevées en matière de protection ainsi qu'un registre détaillant la manière dont l'organisation a répondu à ces préoccupations, y compris les réponses aux allégations historiques.
7. Accepter de partager avec d'autres membres du partenariat mondial, des informations portant sur des initiatives de protection ainsi que sur des cas individuels (en supprimant les informations qui permettent d'identifier les personnes). Ce partage d'information peut se produire lorsque cela est pertinent, notamment lorsqu'il permet de tirer des enseignements pour l'ensemble du partenariat, ou dans des situations où des cas individuels peuvent avoir un impact négatif sur les membres.
8. Favoriser un environnement de travail qui encourage la diversité, qui soit sûr, sain et respectueux pour tous les membres du personnel.

Je confirme que [Nom de l'organisation] _____ se conforme pleinement à ces normes de protection.

Nom :

Intitulé de poste :

Signature :

Date :